

MUSIQUE

LES ACTIVITÉS
CULTURELLES À
MONTFERMEIL



L'ACADÉMIE

ROBERT
DE VISÉE

L'ACADÉMIE ROBERT DE VISÉE

55-63, BOULEVARD BARGUE

📞 01 41 70 79 40



L'Académie Robert de Visée est un établissement d'enseignement artistique où l'on dispense un enseignement initial de la musique, propre à former aussi bien des musiciens amateurs que de futurs candidats à une aventure professionnelle.

Elle accueille les musiciens (selon maturité) dès l'âge de 5/6 ans au jardin musical, puis à partir de 6/7 ans en cours individuels et collectifs.

SES OBJECTIFS

- Développer la découverte et l'apprentissage de la musique dans le plaisir du partage de son art.
- Promouvoir les pratiques et la création musicales par une approche pédagogique variée, attrayante et dans un esprit d'exigence et de qualité artistique.

Les concerts et les auditions occupent une place importante au sein de l'établissement. Ils prolongent et complètent naturellement les activités de formation.

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Piano, chant, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, guitare acoustique, guitare électrique, guitare basse, batterie, cajon, trompette.

FORMATION MUSICALE

La discipline formation musicale (FM) est le tronc commun indispensable à l'apprentissage du langage et des fondamentaux musicaux.

JARDIN D'ÉVEIL MUSICAL ET INSTRUMENTAL

À PARTIR DE 5 ANS

Cet atelier accueille les enfants à partir de 5 ans à raison de 45 mn par semaine. Le contenu est guidé par un travail sensoriel lié aux sons, aux chants et à l'écoute.

LES INSCRIPTIONS

Lors de votre inscription pédagogique, le directeur de l'école de musique établira les horaires de cours (la formation musicale est obligatoire pour la pratique d'un instrument). Début des cours le 9 septembre 2019.

Permanences de Stéphane Fuks, directeur

Pour les pré-inscriptions du mercredi 21 août au samedi 14 septembre 2019 inclus : du lundi au vendredi : 9h30-12h30 et 14h-19h et les samedis de 10h-12h et 15h-18h.



L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

INSCRIPTIONS

2019-2020

Les inscriptions se feront au Guichet Unique, à l'Hôtel de ville (7-11, place Jean-Mermoz 93370 Montfermeil).
Plus d'information au 01 41 70 70 70.

PÉRIODE DE COURS

& D'ACTIVITÉS

Les cours et activités se déroulent du **9 septembre 2019**
au 06 juin 2020 (hors vacances scolaires).

RÈGLEMENT DES COTISATIONS

Règlement et inscription pour l'année complète. En cas d'accord pour un règlement trimestriel *, il est exigible dès le premier cours du trimestre :

- **1^{er} trimestre : à l'inscription**
- **2^e trimestre : avant le 1^{er} décembre**
- **3^e trimestre : avant le 1^{er} mars**

* Par trimestre selon accord. Tout trimestre commencé est entièrement dû.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces, cartes bleues, Pass'Sports Loisirs pour certaines activités.

TARIFS DES ACTIVITÉS

Les tarifs sont dégressifs en fonction des critères suivants :

- **nombre de cours pris dans la même discipline** (danse, musique, arts plastiques, langues).
- **les adhérents doivent être de la même famille.**
- **les adhérents doivent appartenir à la même catégorie d'âge (moins ou plus de 18 ans).**

Un justificatif de domicile est demandé pour l'application des tarifs pour les Montfermeillois.

RENSEIGNEMENTS

Au Forum des Associations, gymnase Colette-Besson le **samedi 7 septembre 2019 de 11h00 à 18h00.**